



ARRÊTÉ N° 202603230056 du 23 mars 2026

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MADAME JOSIANE STARCK, 3^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME.

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu les résultats des élections municipales du **15 mars 2026** ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du **22 mars 2026** fixant à 8 le nombre d'Adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'Élection du Maire et des Adjoints du **22 mars 2026** ;

Considérant que **Madame Josiane STARCK** a été élue 3^{ème} Adjointe ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} Adjoint.

ARRÊTE

Article 1

Il est donné délégation de fonction à **Madame Josiane STARCK**, 3^{ème} Adjointe au Maire, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : « Culture, patrimoine et tourisme ».

Article 2

Madame Josiane STARCK, Adjointe, est déléguée à l'effet de procéder :

Culture

- à la relation avec les associations et les institutions de la commune ayant pour objet l'animation culturelle ;
- à la promotion de la culture dans la commune en lien avec la communauté de communes ;

Patrimoine

- au suivi des bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques ainsi que de leur périmètre correspondant ;
- à l'étude et au suivi de l'entretien et du développement dudit patrimoine ;
- au suivi des dossiers de demande de subventions correspondants ;

Tourisme

- à assurer le suivi de l'action menée par l'Office de Tourisme pour développer la politique touristique du territoire ;
- à favoriser la politique d'animation et de développement touristique du château de Bonaguil ;
- à assurer la préparation et l'exécution du budget annexe boutique du château de Bonaguil (mandat, titre de recettes, bordereaux, ...).

ARRÊTÉ N° 202603230056
du 23 mars 2026**Article 3**

Délégation de fonction est également attribuée à **Madame Josiane STARCK**, en cas d'indisponibilité de Madame Marie-Lou TALET et de Messieurs Michel MARSAND et Gérard BEUVELOT, Adjoints au Maire, pour assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégation de service public), de la gestion du personnel et de la paye, des signatures de convention d'accueil des élèves stagiaires, de l'exécution du budget (bons de commande, mandat, titre de recettes, bordereaux, ...) et pour représenter la commune lors des opérations de bornage avec le géomètre.

Article 4

Il est également donné délégation à **Madame Josiane STARCK** l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Article 5

Madame Josiane STARCK reçoit délégation pour :

- gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- prendre tous les actes, arrêtés nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police généraux et spéciaux du Maire.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Fumel est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot, à Madame le Chef de Poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot, agent comptable, et à l'intéressée.

Le Maire de Fumel certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

27.03.26

Signature de l'Adjoint :

Josiane STARCK

Télétransmission le :

Publication le :

Fait à Fumel, le 23 mars 2026



Le Maire de Fumel

Jean-Louis COSTES